

**Le numérique au service des donneurs
d'ordres et des diagnostiqueurs :
Comment faciliter leurs interventions ?**

By Sogelink





Leader européen de la construction tech

Éditeur de solutions logicielles, cloud et mobiles pour les professionnels des infrastructures, des chantiers et du patrimoine.

Accompagne **la digitalisation du secteur de la construction depuis plus de 25 ans**, en simplifiant **les interactions au sein de la chaîne de valeur** des projets de travaux **au bureau comme sur le terrain**.

650 collaborateurs. Présent à l'international avec 5 filiales.

Une suite logicielle dédiée à la gestion du risque amiante et des autres diagnostics :



Présentation de **sogelink**



**AVIS CEVALIA
N°2021-01**

Validé le 29 janvier 2021



Titulaire du marché de gestion de la DTA-thèque de la Direction immobilière de l'Etat - 100 000 bâtiments



Rappels réglementaires amiante

DÉCRET DU 24 DECEMBRE 1996

interdiction de l'usage de
l'amiante sous toutes
ses formes

1997

2011

2012

2014

2015

2017

2019

ENTRÉE EN VIGUEUR OBLIGATION 1^{er} FÉVRIER 2012

de la mise en place du dossier
amiante des parties privatives
(DAPP) imposée par le décret du 3
Juin 2011

ENTRÉE EN VIGUEUR OBLIGATION 1^{er} JUIN 2015

de la transmission au préfet
des rapports de repérages des
MPCA liste A contenant de
l'amiante

ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 2019

fixe les règles du
repérage avant
certaines opérations
dans les immeubles
bâtis

DÉCRET DU 3 JUIN 2011

Modifie le Code de la Santé Publique
Évolution de la liste B



DTA datant d'avant 01/01/2013 :
obligation de mise à jour au plus tard
avant
le 31 janvier 2021

LOI ALUR DU 26 MARS 2014

L'état Amiante doit être
annexé au bail de chaque
location*

(*modalités d'application selon Un Décret
du Conseil d'Etat - à venir)

DÉCRET DU 9 MAI 2017

Le donneur d'ordre est
désormais obligé de faire
rechercher la présence
d'amiante avant toutes
opérations



01 RÉALISER DES REPÉRAGES

- Repérer les Matériaux Contenant de l'Amiante (MPCA)
- Evaluer leur état de conservation (Tous les 3 ans)
- Déterminer les éventuels travaux de retrait à effectuer

03 TENU À DISPOSITION DE

- Toute personne appelée à effectuer des travaux dans le bâtiment
- Agents ou service mentionnés au 1^{er} alinéa Art. L. 1312-1
- Inspecteurs d'hygiène et contrôleurs du travail ;
- Agents des organismes de Sécurité Sociale et OPPBTP ;
- Agents du ministère de la construction,
- Commission départementale de sécurité et accessibilité

02 PRODUCTION & MISE À JOUR

- Dossier technique Amiante
- Fiche récapitulative
- Dossier amiante des parties privatives

04 COMMUNIQUÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE

- Occupants de l'immeuble bâti
- Employeurs
- Représentants du personnel
- Médecins du travail
- Personne amenée à effectuer des travaux dans le bâti



Une attestation écrite doit être conservée par le propriétaire à chaque consultation de DTA

DIAG

Conformité simplifiée
Décisions optimisées
Risques maîtrisés





Vision globale du patrimoine

(Plans, Bâtiments, Documents, Recherches/Filtres, Exports Excel)



Pilotage des actions réglementaires

(Validation des diagnostics : plomb, amiante, DPE avec les données ADEME, électricité, gaz avec Consuel & Qualigaz...
Suivi efficace avec alertes réglementaires, Evaluations périodiques, Actions correctives)



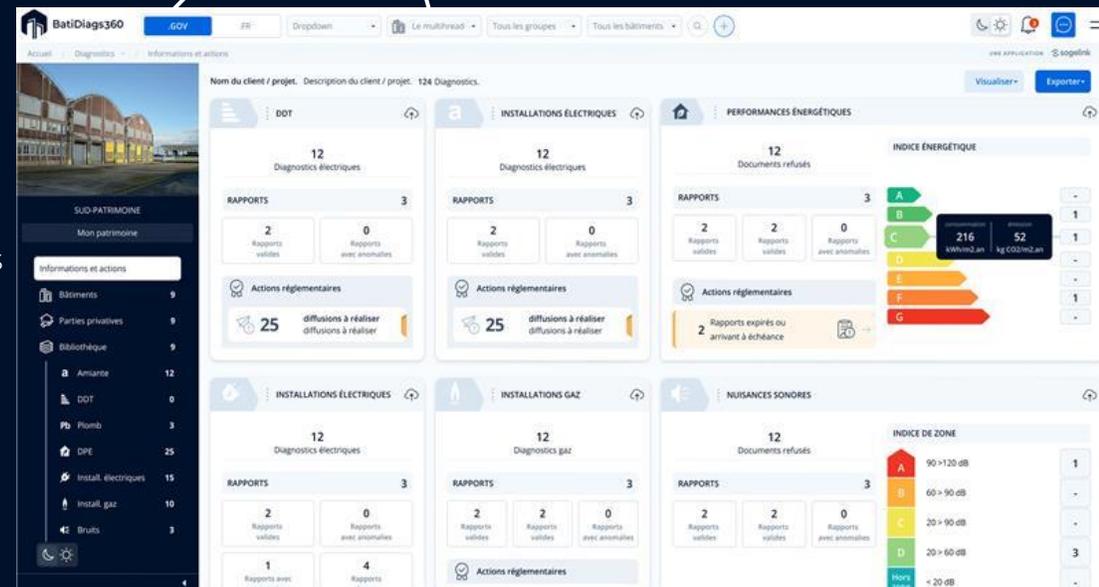
Centralisation de l'information

(Accès sécurisés, Annuaire (société, diagnostiqueur)
Diffusions (mail et courrier), Archivage)



Génération des documents

(Diagnostics, Dossier des Diagnostics Techniques, Dossier Technique Amiante, Synthèse avec indicateurs) en lien avec la NFX46-020



Logiciels d'édition de diagnostics

*récupération automatique des plans des bâtiments & envoi des rapports
*cartographie des repérages (uniquement Atlante)



Catalogue d'API à disposition (REST, GET, ...)



Diagnostics

*récupération automatique des diagnostics, informations, dates de validité



01

OPTIMISER LA GESTION DES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Pilotage des diagnostics du Dossier de diagnostics techniques (DDT)

Bibliothèque (plomb, DPE, gaz...) avec date de validité automatique ou personnalisée.

Génération du DDT et exports personnalisés

03

CRÉER DES CATÉGORIES PERSONNALISÉES

Partage et suivi de la validité d'autres diagnostics ou vérifications (qualité de l'air, antennes toit...).

Synthèse logement avec les principaux indicateurs

02

GESTION AVANCÉE DU RISQUE AMIANTE

Mise à jour des DTA/DAPP numériques

Diffusion des fiches récapitulatives

Alertes sur les actions réglementaires

Cartographie des MPCA

04

PRESTATIONS ET OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Prestation d'intégration du patrimoine et de l'historique des rapports & diagnostics

Suivi des travaux en présence d'amiante avec une plateforme collaborative



Retour d'expérience

CHU DIJON
Amiante 360





Contexte



44 bâtiments



21 parties privatives



1600 documents



Bâtiments répartis sur 3 sites



38 766
Repérages



3 109
Matériaux amiantés



Pourquoi Sogelink ?



Très grand nombre de rapports amiante disponibles sur un serveur bureautique

Recherche d'informations sur les prélèvements déjà réalisés rendue difficile :

- Perte de temps
- Doublons de repérages

Pas de vision globale de notre patrimoine amiante

Recherche d'un support permettant d'identifier rapidement la présence ou l'absence d'amiante pour toutes nos opérations de maintenance et de travaux

- Ouvrir l'accès des agents à une base de données sécurisée
- Identifier rapidement sur plans les matériaux diagnostiqués « amiantés / non amiantés »

Lien inexistant entre les rapports de repérage et les désamiantages effectués

Identifier sur plans les matériaux amiantés retirés

Consolider l'aspect réglementaire

- Conformité des documents – mise à jour des fiches récapitulatives
- Traçabilité
- Pilotage des actions correctives à réaliser



Reprise des données *Niveau 1 (CHU / Sogelink)*

44 bâtiments / 126 000 m² / 602 rapports

- Transmission des plans et documents administratifs nécessaires pour la création des bâtiments
- Renommer les fichiers pour rattacher les pièces jointes aux rapports « amiante »
- Dépose des fichiers sur l'application

Intégration réalisée en 2 temps

- En 2021, 3 bâtiments : mesurer les avantages de l'application
- En 2022 : généralisation de l'outil sur les 41 bâtiments restants

Priorités du CHU

- Identification des bâtiments avec une forte présence d'amiante
- Bâtiments avec restructurations programmées





Mise en production Niveau 2 (Sogelink)



Saisie des repérages



Saisie des retraits



Constat d'anomalie

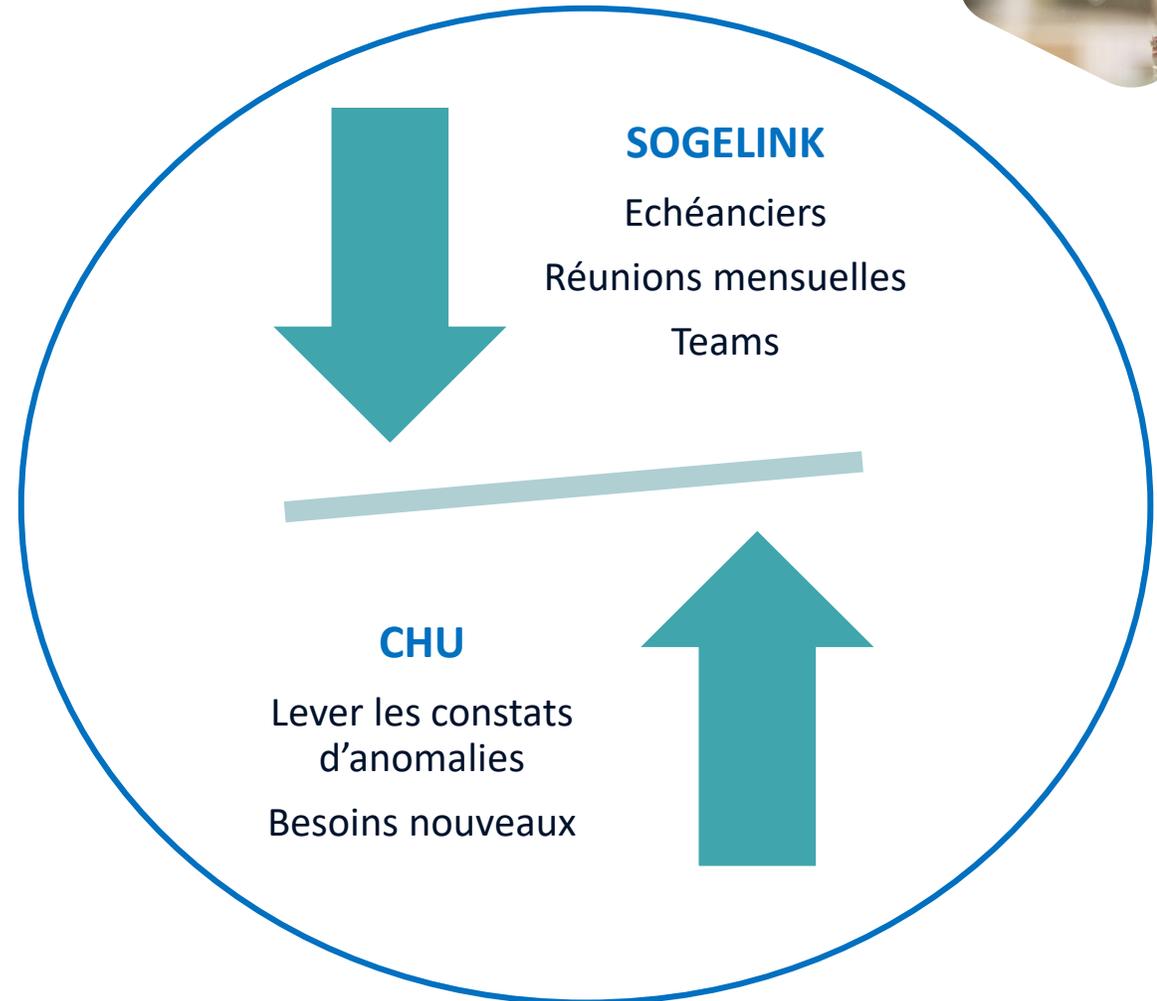


Procès verbal de livraison par priorité

Formation des utilisateurs

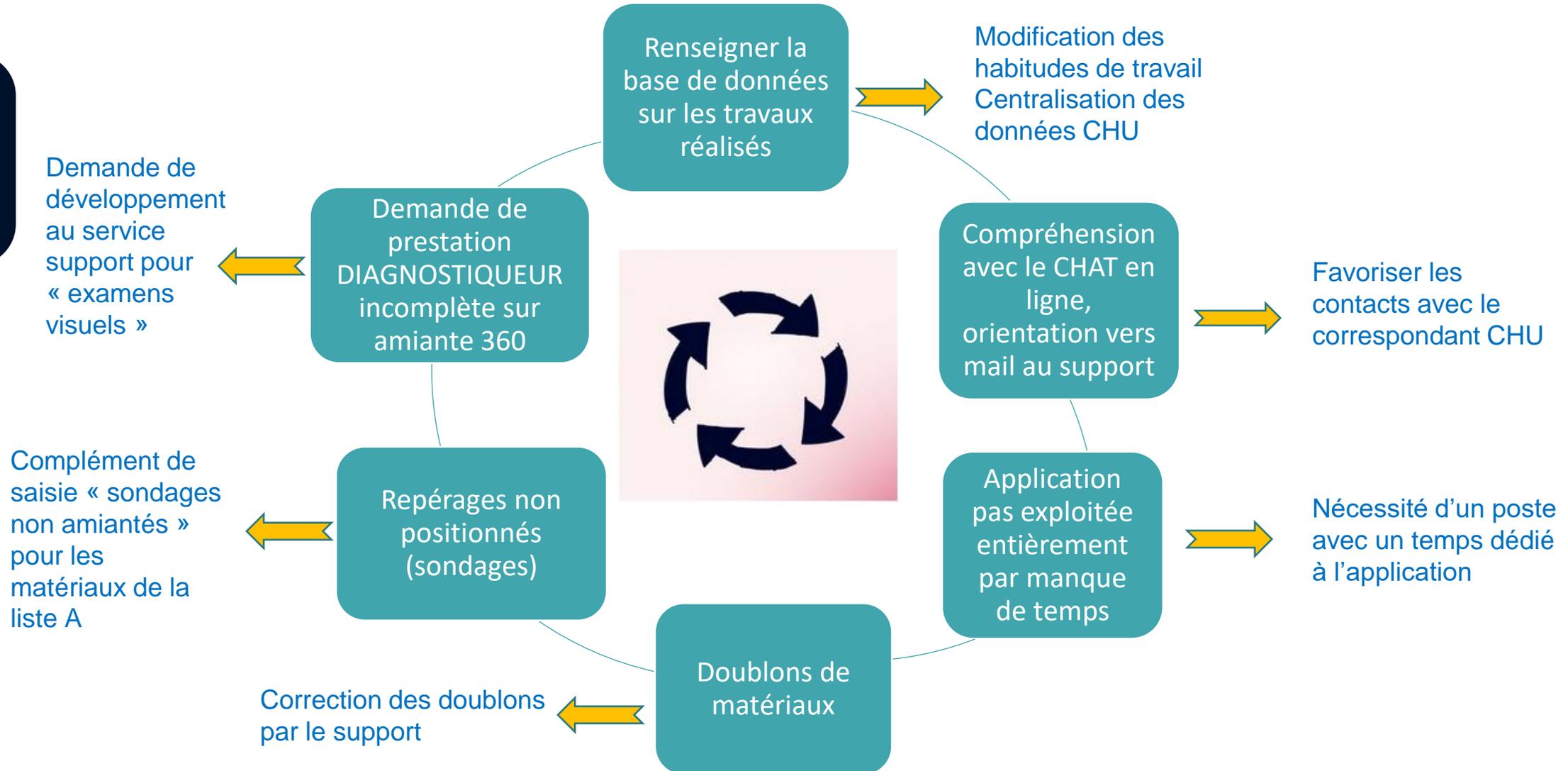


Intégration des rapports





Difficultés au quotidien et comment les résoudre ?





Centre Hospitalier Universitaire
Dijon Bourgogne



Muriel ALMECIJA

Référent Qualité Risques

Département Architecture

Bâtiment - DSTTES

Gilles LE POULARD

Directeur Business Unit Patrimoine

gilles.lepoulard@sogelink.com

07 88 27 45 50

Matthieu LOUPIAS

Commercial Business Unit Patrimoine

matthieu.loupias@sogelink.com

06 82 11 68 07